

Séquence

2

> Les Lumières : La contestation dans l'écriture au XVIII^e siècle

Objets d'étude :

- L'argumentation : convaincre, persuader et délibérer.
- Un mouvement littéraire et culturel français et européen : Les Lumières.

Activités :

- Groupement de textes : la contestation dans l'écriture au XVIII^e siècle.
- Œuvre intégrale : *Micromégas*, Voltaire.

Sommaire

Séquence 2

Introduction >	Découverte de l'objet d'étude et de la problématique	87
Chapitre 1 >	Histoire littéraire : l'évolution des idées et la situation des écrivains au XVIII^e siècle	89
	A Introduction historique « De la Régence à la Révolution »	
	B Présentation du groupement de textes (Voltaire, Montesquieu, D'Holbach)	
>	Corrigé de l'exercice n° 1	94
Chapitre 2 >	L'écriture au service de la contestation : Voltaire, Montesquieu, D'Holbach	97
Étude du groupement de textes :		
	A Texte 1 : VOLTAIRE, <i>De l'horrible danger de la lecture</i> (1765)	
	B Texte 2 : MONTESQUIEU, <i>De l'Esprit des lois</i> , V, 15 (1748)	
	C Texte 3 : VOLTAIRE, <i>Candide</i> , ch. XIX, « Le nègre de Surinam » (1759)	
	D Texte 4 : D'HOLBACH, L' <i>Encyclopédie</i> , article « Prêtres » (1765)	
	E Bilan	
>	Bilan	104
>	Lexique de la séquence	105
>	Corrigés des exercices 2 à 6	106

I ntroduction

Découverte de l'objet d'étude et de la problématique

Objets d'étude et perspectives

Cette séquence permet de croiser les deux objets d'étude suivants :

- **Convaincre, persuader, délibérer : l'essai, le dialogue, l'apologue**¹.
- **Étude d'un mouvement littéraire et culturel : la philosophie des Lumières.**
- **Perspectives dominantes** : étude de l'argumentation et des effets sur le destinataire ; étude des genres et des registres ;
- **Perspectives secondaires** : éléments d'histoire littéraire.

Ces perspectives seront étudiées à travers quatre textes représentatifs des Lumières, illustrant principalement les genres de l'essai et de l'apologue.

La séquence n° 3, portant sur *Micromégas* de Voltaire, complètera votre connaissance de l'apologue par l'étude intégrale d'un conte philosophique.

Plus tard, la séquence n° 4, portant sur le *Supplément au Voyage de Bougainville* de Diderot, complètera l'étude d'un mouvement littéraire et culturel : la philosophie des Lumières.

Vous allez trouver en amorce de l'étude de cette séquence une introduction historique qui vous servira également pour mieux comprendre le contexte d'écriture de *Micromégas* de Voltaire (séquence n° 3) et du *Supplément au Voyage de Bougainville* de Diderot (séquence n° 4).

1. Les mots suivis d'un astérisque sont expliqués en fin de cette séquence, ou bien dans celui qui se trouve à la fin de la séquence sur le *Supplément au Voyage de Bougainville*.

A Introduction historique « De la Régence à la Révolution »

Lisez le document ci-joint. Il vous sera utile pour mieux comprendre les revendications des écrivains (problématique de votre groupement de textes) dans un siècle qui aura connu des bouleversements socio-politiques de grande ampleur.

Vous verrez que les faits historiques reflètent aussi l'évolution des idées : « **l'esprit de liberté** », présent dans les œuvres des Philosophes des Lumières, a influencé les hommes de la Révolution.

La France a été le foyer d'une vie intellectuelle et scientifique intense. Les idées nouvelles se sont propagées notamment dans les « cafés » et les salons où se réunissaient les philosophes (cf. iconographie ci-dessous *Voltaire, Diderot, d'Alembert, La Harpe, Condorcet au café Le Procope*).



Voltaire au centre de la table, lève la main.

Jean Huber, *Le dîner des « Encyclopédistes »*.
Gravure XVIII^e. Bibliothèque nationale de France, Paris. © Bridgeman-Giraudon-Charmet.

B Présentation du groupement de textes

Ces quatre textes seront à étudier avec soin en vue de l'épreuve orale du baccalauréat.

Problématique :
la contestation dans l'écriture au XVIII^e siècle



VOLTAIRE, « De l'horrible danger de la lecture » (1765)

Texte 1

Nous, Joussouf-Chéribi, par la grâce de Dieu mouphti² du Saint-Empire ottoman, lumière des lumières, élu entre les élus, à tous les fidèles qui ces présentes verront, sottise et bénédiction.

Comme ainsi soit que Saïd-Effendi, ci-devant ambassadeur de la Sublime-Porte³ vers un petit État nommé Frankrom⁴, situé entre l'Espagne et l'Italie, a rapporté parmi nous le pernicieux usage de l'imprimerie, ayant consulté sur cette nouveauté nos vénérables frères les cadis et imans⁵ de la ville impériale de Stamboul⁶, et surtout les fakirs connus par leur zèle contre l'esprit, il a semblé bon à Mahomet et à nous de condamner, proscrire, anathématiser⁷ ladite infernale invention de l'imprimerie, pour les causes ci-dessous énoncées.

1. Cette facilité de communiquer ses pensées tend évidemment à dissiper l'ignorance, qui est la gardienne et la sauvegarde des États bien policés⁸.
2. Il est à craindre que, parmi les livres apportés d'Occident, il ne s'en trouve quelques-uns sur l'agriculture et sur les moyens de perfectionner les arts mécaniques⁹, lesquels ouvrages pourraient à la longue, ce qu'à Dieu ne plaise, réveiller le génie¹⁰ de nos cultivateurs et de nos manufacturiers, exciter leur industrie¹¹, augmenter leurs richesses, et leur inspirer un jour quelque élévation d'âme, quelque amour du bien public, sentiments absolument opposés à la saine doctrine.
3. Il arriverait à la fin que nous aurions des livres d'histoire dégagés du merveilleux qui entretient la nation dans une heureuse stupidité. On aurait dans ces livres l'imprudence de rendre justice aux bonnes et aux mauvaises actions, et de recommander l'équité et l'amour de la patrie, ce qui est visiblement contraire aux droits de notre place.
4. Il se pourrait, dans la suite des temps, que de misérables philosophes, sous le prétexte spécieux, mais puissable, d'éclairer les hommes et de les rendre meilleurs, viendraient nous enseigner des vertus dangereuses dont le peuple ne doit jamais avoir de connaissance.
5. Ils pourraient, en augmentant le respect qu'ils ont pour Dieu, et en imprimant scandaleusement qu'il remplit tout de sa présence, diminuer le nombre des pèlerins de la Mecque, au grand détriment du salut des âmes.
6. Il arriverait sans doute qu'à force de lire les auteurs occidentaux qui ont traité des maladies contagieuses, et de la manière de les prévenir, nous serions assez malheureux pour nous garantir de la peste¹², ce qui serait un attentat énorme contre les ordres de la Providence¹³.

À ces causes et autres, pour l'édification des fidèles et pour le bien de leurs âmes, nous leur défendons de jamais lire aucun livre, sous peine de damnation éternelle. Et, de peur que la tentation diabolique ne leur prenne de s'instruire, nous défendons aux pères et aux mères d'enseigner à lire à leurs enfants. Et, pour prévenir toute contravention à notre ordonnance, nous leur défendons expressément de penser, sous les mêmes peines ; enjoignons à tous les vrais croyants de dénoncer à notre officialité¹⁴ quiconque aurait prononcé quatre phrases liées ensemble, desquelles on pourrait inférer un sens clair et net. Ordonnons que dans toutes les conversations on ait à se servir de termes qui ne signifient rien, selon l'ancien usage de la Sublime-Porte. (...)

Donné dans notre palais de la stupidité, le 7 de la lune de Muharem, l'an 1143 de l'hégire¹⁵.

2. Dignitaire religieux de l'Islam.

3. Nom traditionnel du gouvernement turc.

4. Ce mot, composé de deux mots allemands, joue sans doute sur le mot anglais *Frenchdom*, qui signifie *royaume de France*.

5. Cadis, imans : magistrats et fonctionnaires musulmans.

6. Nom d'Istanbul (Turquie) au XVIII^e siècle.

7. Excommunier, chasser du sein de l'Église.

8. Dotés d'une organisation sociale et politique.

9. Techniques.

10. Bonnes dispositions.

11. Activité.

12. La question de la prévention des maladies contagieuses est d'actualité avec le débat sur l'inoculation de la petite vérole (forme primitive de vaccination), dont Voltaire est un fervent partisan.

13. Gouvernement de Dieu sur la création.

14. Tribunal.

15. Correspondant au 23 juillet 1730.



MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*, ch. XV (1748)

Texte 2

Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais : Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres.

Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves.

Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre.

On ne peut se mettre dans l'idée que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir.

Il est si naturel de penser que c'est la couleur qui constitue l'essence de l'humanité, que les peuples d'Asie, qui font des eunuques, privent toujours les Noirs du rapport qu'ils ont avec nous d'une façon plus marquée.

On peut juger de la couleur de la peau par celle des cheveux, qui, chez les Egyptiens, les meilleurs philosophes du monde, étaient d'une si grande conséquence, qu'ils faisaient mourir tous les hommes roux qui leur tombaient entre les mains.

Une preuve que les nègres n'ont pas le sens commun, c'est qu'ils font plus de cas d'un collier de verre que de l'or, qui, chez les nations policées, est d'une si grande conséquence.

Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes ; parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens.

De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains. Car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ?



VOLTAIRE, *Candide*, ch. XIX (1759)

Texte 3

En approchant de la ville,¹⁶ ils rencontrèrent un nègre étendu par terre, n'ayant plus que la moitié de son habit, c'est-à-dire d'un caleçon de toile bleue ; il manquait à ce pauvre homme la jambe gauche et la main droite. « Eh, mon Dieu ! lui dit Candide en hollandais, que fais-tu là, mon ami, dans l'état horrible où je te vois ? – J'attends mon maître, M. Vanderdendur, le fameux négociant, répondit le nègre. Est-ce M. Vanderdendur, dit Candide, qui t'a traité ainsi ? – Oui, monsieur, dit le nègre, c'est l'usage. On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois l'année. Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe : je me suis trouvé dans les deux cas¹⁷. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe. Cependant, lorsque ma mère me vendit dix écus patagons¹⁸ sur la côte de Guinée, elle me disait : « Mon cher enfant, bénis nos fétiches, adore-les toujours, ils te feront vivre heureux, tu as l'honneur d'être esclave de nos seigneurs les blancs, et tu fais par là la fortune de ton père et de ta mère. » Hélas ! je ne sais pas si j'ai fait leur fortune, mais ils n'ont pas fait la mienne. Les chiens, les singes et les perroquets sont mille fois moins malheureux que nous. Les fétiches hollandais qui m'ont converti me disent tous les dimanches que nous sommes tous enfants d'Adam, blancs et noirs. Je ne suis pas généalogiste ; mais si ces prêchers disent vrai, nous sommes tous cousins issus de germains. Or vous m'avouerez qu'on ne peut pas en user avec ses parents d'une manière plus horrible. »

« O Pangloss ! s'écria Candide, tu n'avais pas deviné cette abomination ; c'en est fait, il faudra qu'à la fin je renonce à ton optimisme. – Qu'est-ce qu'optimisme ? disait Cacambo. – Hélas ! dit Candide, c'est la rage de soutenir que tout est bien quand on est mal » ; et il versait des larmes en regardant son nègre ; et en pleurant, il entra dans Surinam.

16. Surinam, ville de l'ancienne Guyane hollandaise, au nord du Brésil.

17. Le « Code Noir » précise qu'un esclave fugitif doit avoir les oreilles coupées ; s'il récidive, on lui coupe le jarret.

18. Monnaie de Flandre.



L'Encyclopédie, article « Prêtres », d'HOLBACH, 1765

PRÊTRES, s. m. pl. (*Religion & Politique*) on désigne sous ce nom tous ceux qui remplissent les fonctions des cultes religieux établis chez les différents peuples de la terre.

Texte 4

Le culte extérieur suppose des cérémonies, dont le but est de frapper les sens des hommes, et de leur imprimer de la vénération pour la divinité à qui ils rendent leurs hommages. (...) La superstition ayant multiplié les cérémonies des différents cultes, les personnes destinées à les remplir ne tardèrent point à former un ordre séparé, qui fut uniquement destiné au service des autels ; on crut que ceux qui étaient chargés de soins si importants se devaient tout entiers à la divinité ; dès lors ils partagèrent avec elle le respect des humains ; les occupations du vulgaire parurent au-dessous d'eux, et les peuples se crurent obligés de pourvoir à la subsistance de ceux qui étaient revêtus du plus saint et du plus important des ministères ; ces derniers renfermés dans l'enceinte de leurs temples, se communiquèrent peu ; cela dut augmenter encore le respect qu'on avait pour ces hommes isolés ; on s'accoutuma à les regarder comme des favoris des dieux, comme les dépositaires et les interprètes de leurs volontés, comme des médiateurs entre eux et les mortels.

Il est doux de dominer sur ses semblables ; les *prêtres* surent mettre à profit la haute opinion qu'ils avaient fait naître dans l'esprit de leurs concitoyens ; ils prétendirent que les dieux se manifestaient à eux ; ils annoncèrent leurs décrets ; ils enseignèrent des dogmes ; ils prescrivirent ce qu'il fallait croire et ce qu'il fallait rejeter ; ils fixèrent ce qui plaisait ou déplaisait à la divinité ; ils rendirent des oracles ; ils prédirent l'avenir à l'homme inquiet et curieux, ils le firent trembler par la crainte des châtimens dont les dieux irrités menaçaient les téméraires qui oseraient douter de leur mission, ou discuter leur doctrine.

Pour établir plus sûrement leur empire, ils peignirent les dieux comme cruels, vindicatifs, implacables ; ils introduisirent des cérémonies, des initiations, des mystères, dont l'atrocité pût nourrir dans les hommes cette sombre mélancolie, si favorable à l'empire du fanatisme ; alors le sang humain coula à grands flots sur les autels ; les peuples subjugués par la crainte, et enivrés de superstition, ne crurent jamais payer trop chèrement la bienveillance céleste : les mères livrèrent d'un œil sec leurs tendres enfants aux flammes dévorantes ; des milliers de victimes humaines tombèrent sous le couteau des sacrificateurs ; on se soumit à une multitude de pratiques frivoles et révoltantes, mais utiles pour les *prêtres*, et les superstitions les plus absurdes achevèrent d'étendre et d'affermir leur puissance. (...)

Tels ont été les degrés par lesquels les *prêtres* du paganisme ont élevé leur puissance. Chez les Egyptiens les rois étaient soumis aux censures du sacerdoce ; ceux des monarques qui avaient déplu aux dieux recevaient de leurs ministres l'ordre de se tuer, et telle était la force de la superstition, que le souverain n'osait désobéir à cet ordre. Les druides chez les Gaulois exerçaient sur les peuples l'empire le plus absolu ; non contents d'être les ministres de leur culte, ils étaient les arbitres des différends qui survenaient entre eux. Les Mexicains gémissaient en silence des cruautés que leurs *prêtres* barbares leur faisaient exercer à l'ombre du nom des dieux ; les rois ne pouvaient refuser d'entreprendre les guerres les plus injustes lorsque le pontife leur annonçait les volontés du ciel ; *le dieu a faim*, disait-il ; aussitôt les empereurs s'armaient contre leurs voisins, et chacun s'empressait de faire des captifs pour les immoler à l'idole, ou plutôt à la superstition atroce et tyrannique de ses ministres.

Les peuples eussent été trop heureux, si les *prêtres* de l'imposture eussent seuls abusé du pouvoir que leur ministère leur donnait sur les hommes ; malgré la soumission et la douceur, si recommandée par l'Évangile, dans des siècles de ténèbres, on a vu des prêtres du Dieu de paix arborer l'étendard de la révolte ; armer les mains des sujets contre leurs souverains ; ordonner insolemment aux rois de descendre du trône ; s'arroger le droit de rompre les liens sacrés qui unissent les peuples à leurs maîtres ; traiter de tyrans les princes qui s'opposaient à leurs entreprises audacieuses ; prétendre pour eux-mêmes une indépendance chimérique des lois, faites pour obliger également tous les citoyens. Ces vaines prétentions ont été cimentées quelquefois par des flots de sang : elles se sont établies en raison de l'ignorance des peuples, de la faiblesse des souverains, et de l'adresse des *prêtres* ; ces derniers sont souvent parvenus à se maintenir dans leurs droits usurpés ; dans les pays où l'affreuse inquisition¹⁹ est établie, elle fournit des exemples fréquents de sacrifices humains, qui ne le cèdent en rien à la barbarie de ceux des *prêtres* mexicains. Il n'en est point ainsi des contrées éclairées par les lumières de la raison et de la philosophie, le *prêtre* n'y oublie jamais qu'il est homme, sujet, et citoyen.

19. Juridiction ecclésiastique d'exception instituée pour la répression, dans toute la chrétienté, des crimes d'hérésie et des faits de sorcellerie.



Exercice autocorrectif n° 1

- 1 **Entraînement à la recherche** : après avoir lu les textes et les documents joints (cf. introduction historique en début de cours ainsi que les biographies et autres documents à suivre), recherchez dans vos manuels, dans des encyclopédies de littérature, sur Internet ou en bibliothèque, les éléments qui vous permettront de remettre ces textes dans leur contexte : éléments biographiques sur l'auteur, projet de l'écriture de l'œuvre, circonstances de sa publication, réception à sa parution.
- 2 Comparez les systèmes énonciatifs* et les visées argumentatives* des textes du corpus en remplissant le tableau suivant :

Textes	Qui parle ?	À qui ?	De quoi ? (Thème)	Visée argumentative du locuteur	Genre littéraire	Type de discours	Visée argumentative de l'auteur	Registre
« <i>De l'horrible danger de la lecture</i> »								
Extrait de <i>l'Esprit des lois</i>								
Extrait de <i>Candide</i> (ch. XIX)								
Article « Prêtres »								

- 3
 - a. En vous appuyant sur le tableau précédent, vous distinguerez les visées argumentatives explicites et les visées implicites.
 - b. Vous justifierez la part de l'implicite en vous appuyant sur les documents.
 - c. En vous appuyant sur les réponses apportées aux questions précédentes, vous formulerez une problématique d'étude* pour les textes du corpus.

▮▮▮▮▮ *Reportez-vous au corrigé de l'exercice n° 1 à la fin du chapitre.*



Documents complémentaires

Dans le cadre de l'objet d'étude « un mouvement littéraire et culturel : les Lumières », il vous faut approfondir vos connaissances personnelles en vous documentant sur :

- les auteurs étudiés : Voltaire, Montesquieu, d'Holbach.
- la condition d'écrivain au XVIII^e siècle.
- l'*Encyclopédie* (1751-1766), une bataille révolutionnaire.

Vous pouvez utiliser un ouvrage du type : *Littérature XVIII^e siècle, textes et documents*, Coll. Mitterrand, éd. Nathan. Des documents équivalents sont disponibles sur des sites internet.

C

orrigé de l'exercice autocorrectif n° 1

❶ Les textes proposés ont été écrits et publiés sur une petite période d'à peine 20 ans, en pleine explosion du mouvement des Lumières. Le pluralisme que suggère le mot « Lumières » est facile à opposer au singulier de l'expression « Roi-Soleil ». Les Lumières sont nées de ce **désir de diffuser toutes sortes de connaissances** et de faire agir sous toutes ses formes la Raison, contre l'obscurantisme, l'absolutisme et la révélation d'une vérité unique.

Les auteurs des textes du corpus sont tous issus de **l'élite de la société** : aristocratie pour Montesquieu et d'Holbach, bourgeoisie de robe pour Voltaire. Ils ont tous des biens personnels et aucun d'eux n'a besoin de sa plume pour vivre : c'est une bonne chose, car à cette époque les droits d'auteurs n'existent pas encore. Or, leurs idées non « conformistes », comme dit l'officier de police d'Hémery, ne leur permettent pas de prétendre à une pension royale. Bien au contraire, vous pouvez voir que chacun d'eux, comme le montre le tableau « Persécutions contre les écrivains » (Ch. 1C), a été en butte à des persécutions : condamnation par le pape ou censure par la Sorbonne pour *L'Esprit des lois*, révocation du privilège pour l'*Encyclopédie*, jusqu'à la contrainte, pour Voltaire, de désavouer *Candide*.

On perçoit dans chacun de ces textes, les **ambitions réformatrices** de ceux qu'on appellera les Philosophes des Lumières. On ne sait pas grand-chose de la genèse du pamphlet* qu'imagine Voltaire en pastichant un rendu de jugement oriental. C'est sans doute l'un de ces **libelles*** dont l'écrivain fait l'arme principale de cette guérilla incessante qu'il livre contre « l'infâme », à savoir l'intolérance et l'obscurantisme auxquels conduisent, selon lui, les Églises et les dogmes chrétiens. Son propos est tout à fait emblématique des Lumières : la liberté d'expression est une revendication constante des cahiers de doléances au XVIII^e siècle. Voltaire est l'homme de tous les combats, comme en témoigne l'extrait de *Candide*. Inventeur du conte philosophique, il sait user de cette forme facile à lire pour saper les fondements de l'absolutisme et de la société du XVIII^e siècle en faisant partager au lecteur son indignation. Ce conte est presque une œuvre d'humeur : même à l'abri dans ce jardin protégé qu'est Ferney, Voltaire n'oublie pas un monde qu'il voit autour de lui livré à la sottise, à la cruauté, à la guerre et au fanatisme.

L'extrait proposé de *L'Esprit des lois* a sans doute inspiré Voltaire pour le chapitre XIX de *Candide*. Mais le sérieux et l'ampleur de l'essai de Montesquieu n'a pas grand-chose à voir avec le conte amusant et satirique de Voltaire. L'ancien parlementaire est prudent : l'œuvre paraît à Genève, sans nom d'auteur, mais le succès est fulgurant : vingt-deux éditions en deux ans ! Montesquieu est attaqué de toutes parts et son livre est mis à l'index. C'est dans cet ouvrage monumental, qui se propose d'étudier toutes les sociétés qui se sont succédé dans l'histoire, en raisonnant sur le concret de la politique, non de manière générale et théorique, que Montesquieu va, par exemple, énoncer sa fameuse idée de la séparation des pouvoirs. L'extrait proposé dans le corpus prend l'allure d'un pamphlet. Ce chapitre contraste en cela avec le reste de l'œuvre qui analyse les causes des lois, institutions, coutumes sans porter de jugement sur leur fondement, mais Montesquieu ne peut s'empêcher de prendre parti contre l'esclavage, « aussi opposé au droit civil qu'au droit naturel » (livre XV, ch 2). Sa réflexion sur l'esclavage n'est pas récente. On trouve déjà quelques remarques critiques dans ses *Lettres persanes*. Le fait nouveau au XVIII^e siècle, c'est **la traite des Noirs**, entraînée par l'expansion coloniale de l'Espagne et du Portugal, puis de l'Angleterre et de la France dans le Nouveau Monde, dont la mise en exploitation fait naître le commerce triangulaire : les navires partent de Nantes ou de Bordeaux, vers l'Afrique où les Noirs sont attirés vers les Indes Occidentales grâce à quelques fausses promesses (voyez l'extrait de *Candide*) ou en échange de quelques verroteries. De retour d'Amérique vers leurs ports d'attache, les navires reviennent chargés d'épices, de sucre, de coton. On ne proteste guère contre une institution aussi lucrative et légalement officialisée en 1685. Montesquieu était d'ailleurs actionnaire de la Compagnie des Indes et fréquentait les milieux d'armateurs négriers et d'importateurs alors qu'il était président du Parlement de Bordeaux. Cependant, il prend position avec courage contre cette institution.

Le **baron d'Holbach** (1723-1789) a su réunir autour de lui les plus grands esprits de son temps : Helvétius, d'Alembert, Diderot, Buffon, Grimm, Rousseau, l'abbé Raynal. Il est un des rares philosophes de cette époque à défendre la cause du matérialisme, et son œuvre choquait catholiques, protestants et déistes*. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages – dont le tableau vous apprend qu'ils ont presque tous

donné lieu à des poursuites –, et de nombreux articles de l'*Encyclopédie*, dont l'article « Théocratie ». Les principales raisons des persécutions contre l'*Encyclopédie* résident dans **la guerre ouverte que Diderot et ses amis font à la religion**. L'*Encyclopédie* s'en prend aux miracles et aux prodiges, comme aux institutions ecclésiastiques (« pape », « prêtres ») pour leur opposer la raison. Elle s'emploie à montrer que la tolérance et la vertu sont incompatibles avec la croyance. Les rédacteurs des articles réhabilitent les penchants naturels de l'homme et ses passions, sources du bonheur sur terre, le seul qui vaille. Je vous renvoie à la fiche autocorrective n° 1 du cours sur le *Supplément au Voyage de Bougainville* pour revoir le projet fondamental de l'*Encyclopédie*. Un astucieux jeu de renvois en fin d'article traduit la volonté de démythification et de réfutation des philosophes : ainsi l'article « Eucharistie » renvoie à « Anthropophages » ! Ce jeu permettait aussi de déjouer la censure. On notera enfin, pour la situation de cet article et sa mise en contexte, que la plupart des définitions touchant au domaine religieux se terminent par « voir « Préjugé », « Superstition », « Fanatisme » »...

② Le tableau fourni page suivante vous permet de vérifier vos propres analyses. Il ne s'agit que d'un repérage superficiel que vous aurez tout loisir d'approfondir dans chaque lecture analytique. Il est intéressant pour avoir une première vue d'ensemble des points de comparaison entre ces textes.

On remarquera d'abord que l'ensemble propose un bref **panorama des causes défendues par les Lumières** (voir colonnes « De quoi ? » (Thème) et visée argumentative de l'auteur) : lutte contre l'obscurantisme et l'ignorance, lutte contre la censure, dénonciation de l'esclavage, des abus de pouvoir. La colonne « genre littéraire » met en évidence la **variété des genres** à disposition des écrivains : tous les genres ont en effet été utilisés pour véhiculer les idées des Lumières. Nous nous sommes limités ici à ce qu'on appelle la « littérature d'idées », mais on aurait pu ajouter aussi un extrait d'une pièce de théâtre, par exemple *Le Mariage de Figaro* de Beaumarchais, ou bien un extrait d'un roman, par exemple les *Lettres persanes* de Montesquieu. Vous pourriez vous étonner qu'un article de dictionnaire ne soit pas aussi objectif que vous auriez pu vous y attendre, mais ce serait méconnaître la nature profonde de l'*Encyclopédie*, dont le projet même de classer les connaissances en tous domaines était en soi contestataire des valeurs religieuses toujours à l'œuvre au XVIII^e siècle.

L'analyse des types de discours permet de relever un certain nombre de **registres***, **propres à la contestation et à l'argumentation** : l'ironie, le didactique, le polémique, voire le pathétique (voir l'extrait de *Candide*).

Il est enfin très intéressant de comparer les colonnes « Visée argumentative du locuteur » et « Visée argumentative de l'auteur » : trois textes sur quatre sont structurés par un système d'enchâssement. Les textes 1 et 2 sont les plus spectaculaires : le locuteur soutient une thèse inverse de celle de l'auteur. Le propos de l'auteur s'en trouve donc exprimés **implicitement**. Dans le texte 3, les thèses sont les mêmes, mais celle de l'auteur est exprimée aussi par un moyen indirect : le sens du récit exemplaire qui nous est conté. Le texte 4 ne comporte pas de structure d'enchâssement, mais les deux colonnes sont elles aussi différentes : l'implicite y occupe donc une place importante. Il faudra en examiner le fonctionnement.

Comparaison du système énonciatif et des visées argumentatives à l'œuvre dans les textes du corpus

Textes	Qui parle ?	À qui ?	De quoi ? (Thème)	Visée argumentative du locuteur	Genre littéraire	Type de discours	Visée argumentative de l'auteur	Registre
« <i>De l'horrible danger de la lecture</i> »	Joussouf-Cheribi	« à tous les fidèles ».	De la lecture.	La lecture est un danger.	Pamphlet	Rendu de jugement. Argumentatif.	Dénoncer la censure, l'obscurantisme et le fanatisme.	Ironie. Humour.
Extrait de <i>l'Esprit des lois</i>	Un esclavagiste.	À ceux qui contestent l'esclavage des noirs.	Du droit « de rendre les nègres esclaves ».	Justifier l'esclavage	Essai	Argumentatif. Plaidoyer.	Dénoncer l'esclavage.	Ironie. Humour.
Extrait de <i>Candide</i> (ch. XIX)	Un narrateur omniscient, qui met en scène un récit dans lequel s'exprime au discours direct un nègre rencontré par Candide.	Aucune mention du destinataire. Le nègre s'adresse à Candide et Cacambo.	De l'esclavage.	Dénoncer l'esclavage.	Conte philosophique.	Récit à visée argumentative.	Dénoncer l'esclavage.	Ironie. Pathétique.
Article « Prêtres »	Présence de modalisateurs, mais le locuteur reste difficile à identifier. On l'assimile à l'auteur de l'article.	Pas d'adresse directe au destinataire.	Des prêtres.	Définir les prêtres et exposer l'histoire de cette notion.	Article de dictionnaire.	Didactique.	Dénoncer les abus de pouvoir des prêtres.	Didactique. Ironie.

➊ Chacun de ces textes se distingue, quel que soit le genre littéraire, le type ou le registre qu'il illustre, par une **visée pragmatique** : leurs auteurs veulent agir sur le réel en promouvant un certain nombre d'idées qui leur sont chères. Cette promotion passe par le discrédit porté sur les idées partagées par le plus grand nombre dans la société de leur temps. Cependant, les conditions matérielles de la production et de la diffusion des livres, régies par la censure, obligent les auteurs à exprimer leurs idées plus ou moins implicitement. Nous pouvons donc étudier **comment ils parviennent à jouer sur le lecteur tout en déjouant la censure ? comment ils usent de l'implicite pour convaincre et persuader leurs lecteurs ?**

A Lecture analytique : Voltaire, *De l'horrible danger de la lecture* (1765)

Oral Bac



Relisez le texte 1.

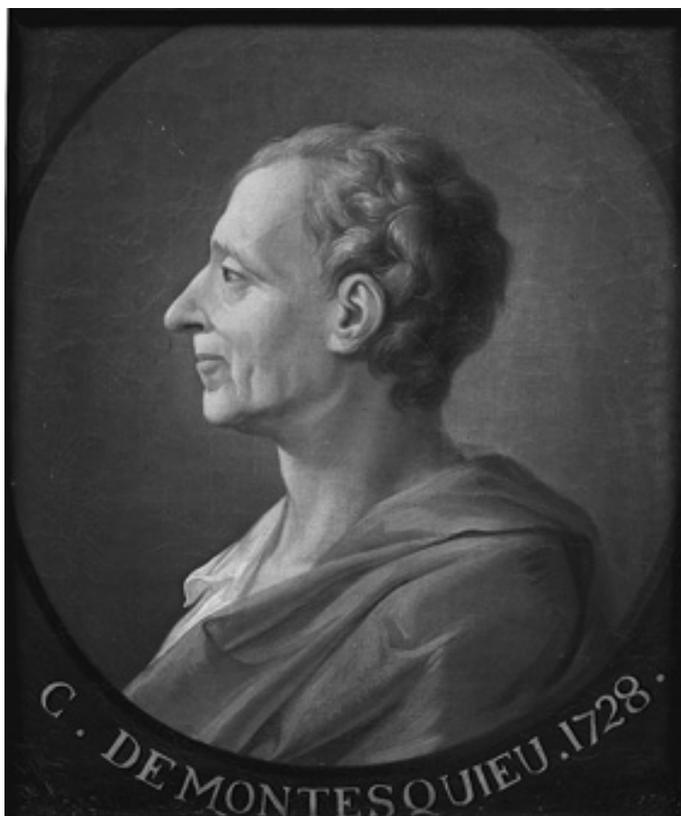
Exercice autocorrectif n° 2

- ❶ Quelle est la thèse de Joussouf-Chérîbi ? Quels sont, dans les arguments employés pour la soutenir, les éléments qui la discréditent ? Quelle thèse est ainsi exprimée implicitement ?
- ❷ Étudiez la progression de l'argumentation : en quoi peut-on dire qu'il y a une aggravation dans les thèmes envisagés ?
- ❸ Sur quels détails repose la fiction orientale ? Pourquoi Voltaire y recourt-il ? Par quels termes suggère-t-il que la critique peut aussi concerner la situation de son pays ?
- ❹ Étudiez le fonctionnement de l'ironie employée par Voltaire pour discréditer l'argumentation de Joussouf-Chérîbi.
- ❺ **Entraînement à l'oral** : à l'aide des réponses aux questions ci-dessous, composez le plan détaillé d'une lecture analytique de ce texte. Vous organiserez ce plan en fonction de la question suivante : **comment déjouer la censure quand on affirme les idéaux des Lumières, si contraires aux fondements de l'Ancien Régime ?**

► Reportez-vous au corrigé de l'exercice n° 2 à la fin du chapitre.



Portrait de François Marie Arouet de Voltaire - tenant un exemplaire de «La Henriade» (d'après) Maurice Quentin de La Tour. 1736 (pour l'original, pastel). huile sur toile. 61x51 cm. Châteaux de Versailles et de Trianon, Versailles. © Photo RMN/© Gérard Blot.

B**Lecture analytique : Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, V, 15 (1748)***Oral Bac***Relisez le texte 2.**

Jacques-Antoine Dassier (1715-1759) (d'après), portrait de Charles de Secondat, Baron de Montesquieu. Huile sur toile, vers 1728. 63x52 cm. Châteaux de Versailles et de Trianon, Versailles. © Photo RMN/© Droits réservés.

**Exercice autocorrectif n° 3****Questions préparatoires**

- ❶ Quelles sont les thèses en présence dans la première phrase ?
- ❷ Comment est soutenue ensuite la thèse de l'esclavagiste : quels sont les différents arguments employés à la défendre ? À quels domaines font-ils référence ?
- ❸ Analysez la structure de ce chapitre et la progression dans l'indignation. Quel est l'effet produit par la juxtaposition de petits paragraphes incisifs ?
- ❹ Dans chaque argument exposé par l'esclavagiste, étudiez les indices qui préviennent le lecteur que Montesquieu ne prend pas la démonstration à son compte.
- ❺ **Entraînement à l'oral** : à l'aide des réponses aux questions ci-dessous, composez le plan détaillé d'une lecture analytique de ce texte. Vous organiserez ce plan en fonction de la question suivante : **Quels moyens de contestation emploie ici l'essayiste ? Dans quels buts ?**

➡ Reportez-vous au corrigé de l'exercice n° 3 à la fin du chapitre.



Prolongement

Entraînement à l'écriture d'invention

En prenant appui sur la démonstration de Montesquieu, réfutez 3 ou 4 des arguments proposés par les esclavagistes pour défendre leur position.

C Lecture analytique : Voltaire, *Candide*, ch. XIX (1759)

Oral Bac



Relisez le texte 3.



Exercice autocorrectif n° 4

Entraînement au commentaire

Vous composerez le plan détaillé du commentaire de cet extrait.

Pour réussir

Vous pouvez ordonner votre commentaire en vous posant la question suivante :
Quels sont les moyens mis en œuvre pour dénoncer l'esclavage ? Que dire de leur efficacité ?

Si vous éprouvez toujours des difficultés, voici quelques questions susceptibles de vous aider à « démarrer » :

- 1 Analysez votre impression première à la lecture de cet extrait. De quel décalage provient-elle ?
- 2 Étude de la composition : comment l'argumentation s'inscrit-elle dans la trame du récit ?
- 3 Étude des registres :
 - a. La scène repose sur un constat : Candide découvre un esclave. Ce constat est-il tout à fait neutre ? Quel est l'effet créé sur le lecteur ?
 - b. Étudiez l'ironie voltairienne dans cet extrait.
- 4 L'esclavage est-il la seule cible de la critique ?

► Reportez-vous au corrigé de l'exercice n° 4 à la fin du chapitre.



Prolongement

Entraînement à l'entretien oral

Comparez les moyens littéraires employés par Montesquieu et Voltaire dans leur dénonciation de l'esclavage.



C'est à ce prix que vous mangez du sucre
en Europe.

Candide Chapitre 19.

J. M. Moreau le Jeune.

1787.

Baquet, fides Sculp.

Jean-Michel Moreau, dit le Jeune (d'après) ; Pierre Charles Baquet. Gravure issue de « Candide » par Voltaire, chapitre 19. « C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe ». 1787. Bibliothèque nationale de France, Paris.

© Bridgeman-Lauros-Giraudon.

D Lecture analytique : L'*Encyclopédie*, article « Prêtres », d'Holbach, 1765

Oral Bac



Relisez le texte 4.

À travers leur œuvre, les encyclopédistes ont transmis leur idéal philosophique :

- diffuser auprès du plus grand nombre un savoir affranchi de tout préjugé, de toute superstition ;
- fonder toute connaissance sur l'exercice de la raison ;
- « *changer la façon commune de penser* » (Diderot, article « *Encyclopédie* »).

« Ce qui caractérise le philosophe et le distingue du vulgaire, c'est qu'il n'admet rien sans preuve, qu'il n'acquiesce point à des notions trompeuses et qu'il pose exactement les limites du certain, du probable et du douteux. Cet ouvrage produira sûrement avec le temps une révolution dans les esprits, et j'espère que les tyrans, les oppresseurs, les fanatiques et les intolérants n'y gagneront pas. Nous aurons servi l'humanité. »

Diderot, *Lettres à Sophie Volland* (lettre du 26 septembre 1762).



Exercice autocorrectif n° 5

Entraînement à l'oral

Vous proposerez une lecture analytique de ce texte organisée pour répondre à la question suivante :

Comment l'article de dictionnaire sert-il la contestation des philosophes ?



Pour réussir

- 1 Analysez la structure de cet article : comment passe-t-on de l'objectivité apparente à la critique militante (donnez quelques exemples précis en vous appuyant sur le temps des verbes, les modalisateurs*, la construction de l'argumentation) ?
- 2 Quelles sont les cibles de la critique ?
- 3 Quelle représentation de l'histoire traduit cet article ? Pourquoi cette vision de l'histoire peut-elle servir ici la contestation ?
- 4 Pourquoi l'article gomme-t-il les références précises ?

|||► Reportez-vous au corrigé de l'exercice n° 5 à la fin du chapitre.

En guise de conclusion à l'étude du groupement de texte sur la contestation dans l'écriture au XVIII^e siècle, voici une sélection de textes dressant le portrait du philosophe au XVIII^e siècle.



1. Le philosophe est un homme de contestation

Nulle proposition ne peut être reçue pour révélation divine, si elle est contradictoirement opposée à ce qui nous est connu, ou par une intuition immédiate, telles que sont les propositions évidentes par elles-mêmes, ou par des déductions évidentes de la raison, comme dans les démonstrations ; parce que l'évidence qui nous fait adopter de telles révélations ne pouvant surpasser la certitude de nos connaissances, tant intuitives que démonstratives, si tant est qu'elle puisse l'égaliser, il serait ridicule de lui donner la préférence [...]. Il est donc inutile de prêcher comme articles de foi des propositions contraires à la perception claire que nous avons de la convenance ou de la disconvenance de nos idées. Par conséquent, dans toutes les choses dont nous avons une idée nette et distincte, la raison est le vrai juge compétent ; et quoique la révélation en s'accordant avec elle puisse confirmer ces décisions, elle ne saurait pourtant dans de tels cas invalider ses décrets : et partout où nous avons une décision claire et évidente de la raison, nous ne pouvons être obligés d'y renoncer pour embrasser l'opinion contraire, sous prétexte que c'est en matière de foi. La raison de cela, c'est que nous sommes hommes avant que d'être chrétiens.

DIDEROT, article « Raison », *Encyclopédie*



2. Le philosophe est un sage

Le philosophe se sert de la raison qui permet de comprendre le monde.

C'est un grand et beau spectacle de voir l'homme sortir en quelque manière du néant par ses propres efforts ; dissiper, par les lumières de sa raison, les ténèbres dans lesquelles la nature l'avait enveloppé ; s'élever au-dessus de soi-même ; s'élancer par l'esprit jusque dans les régions célestes : parcourir à pas de géant, ainsi que le soleil, la vaste étendue de l'univers ; et, ce qui est encore plus grand et plus difficile, rentrer en soi pour y étudier l'homme et connaître sa nature, ses devoirs et sa fin. Toutes ces merveilles se sont renouvelées depuis peu de générations.

ROUSSEAU, *Discours sur les Sciences et les Arts*



3. Un savant pour qui « la seule science est la science des faits » (Buffon)

Nous avons trois moyens principaux : l'observation de la nature, la réflexion et l'expérience. L'observation recueille les faits ; la réflexion les combine ; l'expérience vérifie le résultat de la combinaison. Il faut que l'observation de la nature soit assidue, que la réflexion soit profonde, et que l'expérience soit exacte. On voit rarement ces moyens réunis. Aussi les génies créateurs ne sont-ils pas communs.

DIDEROT, *Pensées sur l'interprétation de la Nature*, XV



4. « Un honnête homme qui veut plaire » (Dumarsais)

L'homme est sociable, parce qu'il aime le bien-être et se plaît dans un état de sécurité. Ces sentiments sont naturels, c'est-à-dire découlent de l'essence ou de la nature d'un être qui cherche à se conserver, qui s'aime lui-même, qui veut rendre son existence heureuse et qui saisit avec ardeur les moyens d'y parvenir. Tout prouve à l'homme que la vie sociale lui est avantageuse ; l'habitude s'y attache et il se trouve malheureux dès qu'il est privé de l'assistance de ses semblables. Voilà le vrai principe de la sociabilité.

D'HOLBACH, *De la politique naturelle*, I



5. Un homme d'action et un bienfaiteur de l'humanité

Le vrai philosophe défriche les champs incultes, augmente le nombre des charrues, et par conséquent des habitants ; occupe le pauvre et l'enrichit, encourage les mariages, établit l'orphelin, ne murmure

point contre des impôts nécessaires, et met le cultivateur en état de les payer avec allégresse. Il n'attend rien des hommes, et il leur fait tout le bien dont il est capable. Il a l'hypocrite en horreur, mais il plaint le superstitieux : enfin il sait être ami.

VOLTAIRE, *Lettre à Damilaville*, Ferney, 1^{er} mars 1765 (voir p.171)



6. Un être de dialogue

On dit : Vivre, et philosopher ensuite ; je dis, tout au contraire : Philosopher d'abord, et vivre après, si l'on peut. Peut être eussiez-vous moins rabaissé ces sublimes leçons de morale qui ne s'adressent qu'à la portion opulente, oisive et corrompue de la société, si vous eussiez considéré l'influence bonne ou mauvaise, mais nécessaire, des mœurs des citoyens distingués sur la multitude qui les environne et qui les imite sans presque s'en apercevoir. L'opinion, ce mobile dont vous connaissez toute la force pour le bien et pour le mal, n'est à son origine que l'effet d'un petit nombre d'hommes qui parlent après avoir pensé, et qui forment sans cesse, en différents points de la société, des centres d'instructions d'où les erreurs et les vérités raisonnées gagnent de proche en proche, jusqu'aux derniers confins de la cité, où elles s'établissent comme des articles de foi. Là tout l'appareil de nos discours s'est évanoui, il n'en reste que le dernier mot. Nos écrits n'opèrent que sur une certaine classe de citoyens, nos discours sur toutes ; c'est la glace devant laquelle l'homme qui respire a passé.

DIDEROT, *Lettre à Necker*, 12 juin 1775



7. Le philosophe à la conquête de la liberté

Chaque siècle a son esprit qui le caractérise. L'esprit du nôtre semble être celui de la liberté. La première attaque contre la superstition a été violente, sans mesure. Une fois que les hommes ont osé d'une manière quelconque donner l'assaut à la barrière de la religion, cette barrière, la plus formidable qui existe comme la plus respectée, il est impossible de s'arrêter. Dès qu'ils ont tourné les regards menaçants contre la majesté du ciel, ils ne manqueront pas, le moment d'après, de les diriger contre la souveraineté de la terre. Le câble qui tient et comprime l'humanité est formé de deux cordes : l'une ne peut céder sans que l'autre vienne à rompre.

DIDEROT, *Lettre à /a princesse Dishkoff*,
3 avril 1771

Bilan



Document

KANT, Qu'est-ce que les Lumières ? (1784)

Les Lumières, c'est la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle dont il est lui-même responsable. L'état de tutelle est l'incapacité de se servir de son entendement sans la conduite d'un autre. On est soi-même responsable de cet état de tutelle quand la cause tient non pas à une insuffisance de l'entendement mais à une insuffisance de la résolution et du courage de s'en servir sans la conduite d'un autre. Sapere aude ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Voilà la devise des Lumières.²⁰



Exercice autocorrectif n° 6

Comment les textes de cette séquence vous semblent-ils illustrer cette définition des Lumières du philosophe allemand Kant ?

- ▣▣▣▣ Reportez-vous au corrigé de l'exercice n° 6 à la fin du chapitre.
- ▣▣▣▣ Elle sert de **bilan final** à la séquence sur la contestation dans l'écriture chez les philosophes des Lumières.

20. KANT, *Vers la paix perpétuelle, Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les Lumières ?*, GF Flammarion, Paris, 2002, p. 43.

Lexique²¹ de la séquence

Antiphrastique	qui utilise l'antiphrase, c'est-à-dire une figure consistant à employer un mot ou une expression pour signifier le contraire de son sens véritable.
Argumentaire	ensemble des arguments étayant une thèse.
Argument d'autorité	argument consistant à citer une personne qui fait autorité (par sa compétence reconnue ou sa célébrité).
Auteur	personne qui produit une œuvre.
Captatio benevolentiae	ensemble des éléments par lesquels un orateur commence son discours pour se ménager la bienveillance de son auditoire.
Déictique	terme qui sert à montrer (par ex : démonstratif).
Déiste	celui qui admet l'existence d'une divinité, sans accepter de religion révélée, ni de dogme.
Enthymème	syllogisme dont la conclusion n'est pas explicitement exprimée.
Ethnocentrisme	tendance à privilégier le groupe social auquel on appartient et à en faire le seul modèle de référence.
Libelle	court écrit de nature satirique, peut être employé comme un synonyme de pamphlet.
Litote	figure de style qui consiste à dire le moins pour signifier le plus.
Locuteur	celui qui parle et qui dit « je ».
Mélioratif	qualifie les termes qui valorisent.
Pamphlet	petit ouvrage de circonstance d'esprit satirique ou polémique, au ton violent et incisif.
Pastiche	texte qui imite le style d'un autre texte ou d'un écrivain.
Plaidoyer	discours destiné à défendre.
Raisonnement a fortiori	conclut de la vérité d'une proposition à la vérité d'une autre pour laquelle la raison invoquée convient encore mieux.
Raisonnement par analogie	prend une comparaison pour argument.
Réquisitoire	discours destiné à attaquer ou à dénoncer.
Verbe déclaratif	verbe qui énonce un jugement.
Verbe prädicatif	verbe qui affirme d'une façon absolue.

21. Certains termes du cours sont expliqués dans le lexique de la séquence sur le *Supplément au Voyage de Bougainville*.

C

orrigé de l'exercice autocorrectif n° 2

1

La thèse de Joussef-Chérîbi est très clairement exprimée : « il a semblé bon à Mahomet et à nous de condamner, proscrire, anathématiser ladite infernale invention de l'imprimerie ». Le texte se présente comme un rendu de jugement : l'argumentaire est tout aussi explicitement annoncé (« pour les causes ci-dessous énoncées »), et présenté très clairement grâce à une numérotation.

La présentation de l'auteur du jugement (« Joussef-Chérîbi, mouphti du Saint-Empire ottoman ») et l'adresse aux destinataires (« à tous les fidèles qui ces présentes verront, sottise et bénédiction ») comportent déjà deux éléments de ridicule (la consonance du nom propre, ainsi que l'alliance des termes « sottise et bénédiction ») et avertissent le lecteur que le contenu du texte est à recevoir de manière **antiphastique*** : il devra comprendre le contraire de ce qui est dit explicitement. Rien de ce qui suit ne sera à prendre au sérieux. Le titre comportait déjà cet avertissement : du point de vue des Lumières, la lecture ne peut être un danger ; bien au contraire, c'est une source de connaissances et de réflexion où doit s'abreuver la raison. C'est aussi une source de diffusion des Lumières, en cela elle est en butte à la censure, véritable cible de ce pamphlet*.

La condamnation (« condamner, proscrire, anathématiser ladite infernale invention de l'imprimerie ») comporte en elle-même un élément absurde qui agit par métonymie* : ce n'est pas tant la lecture qui est condamnée, que l'instrument employé à fabriquer le livre. C'est réduire l'exercice libéral de l'esprit à un exercice mécanique (l'impression du livre).

Joussef-Chérîbi compose ensuite **un argumentaire* en six points**, qui vient justifier l'interdiction de l'imprimerie à travers l'énoncé des conséquences et apports de l'imprimerie.

La conclusion de l'argumentaire revient à une considération plus objective, et cependant plus choquante en raison de l'explicitation d'une défense irrecevable (« ne jamais lire aucun livre »), assortie d'une cascade d'interdictions et d'ordonnances.

Le texte est ainsi structuré comme un arrêt de justice équitable, dûment justifié, composé avec rigueur (présence de la date et signature) ; il s'agit en réalité d'un **pastiche*** satirique qui veut ridiculiser les arrêts rendus par la censure française.

L'arrêt de justice est bien imité : on y retrouve l'énoncé des titres de son auteur, une formule de salutation, qui équivaut à une sorte de *captatio benevolentiae**, l'énoncé de la condamnation au début, rappelée à la fin, et entre les deux, l'argumentaire dûment ordonné. L'emploi du conditionnel et de formules impersonnelles (« Il est à craindre que... », « Il arriverait à la fin... », etc.) donnent le sentiment d'une formulation apparemment objective – donc d'un arrêt impartial. En bon « magistrat », Joussef-Chérîbi rappelle le bénéfice visé par ce rendu de justice : « pour l'édification des fidèles et pour le bien de leurs âmes ».

Le pastiche n'aurait pas d'intérêt s'il n'était parodique : on a vu que dès le début, l'alliance de termes « sottise et bénédiction » alertait le lecteur. La fin de la lettre clôt aussi sur ce thème de la bêtise, élevée au rang de valeur suprême : « en notre palais de la stupidité ». Le relevé du champ lexical de la bêtise permet de comprendre que tous les arguments énoncés par Joussef-Chérîbi doivent être inversés : **cette condamnation de la lecture par un mouphti fictif est à lire comme une condamnation de la censure et un éloge de l'imprimerie et du livre.**

2

Joussef-Chérîbi soutient sa thèse en présentant comme des écueils redoutables, à éviter à tout prix, **les grands thèmes des Lumières** formulés explicitement : « dissiper l'ignorance », « réveiller le génie de nos cultivateurs et de nos manufacturiers, exciter leur industrie, augmenter leurs richesses, et leur inspirer un jour quelque élévation d'âme, quelque amour du bien public », refuser le merveilleux (« nous aurions des livres d'histoire dégagés du merveilleux qui entretient la nation dans une heureuse stupidité »), « éclairer les hommes et (...) les rendre meilleurs », « augment(er) le respect qu'ils ont pour

Dieu », « imprim(er) (...) qu'il remplit tout de sa présence » (affirmation de déisme*), « nous garantir de la peste », c'est-à-dire autoriser la vaccination.

Il y a aggravation dans les thèmes envisagés dans la mesure où les derniers arguments mettent en cause **la religion**, fondement de la monarchie absolue de droit divin qui caractérise le régime français. Cependant, ce programme des Lumières évoque presque tous les aspects de la vie en société : non seulement la religion et le rapport au divin, mais aussi l'augmentation des biens d'un pays (considération économique), ainsi que la participation du peuple par la diffusion des Lumières, à la vie de la patrie. Le point d'orgue de cet argumentaire peut sembler un point de détail (la vaccination), il est cependant capital dans la mesure où il concerne l'accroissement des forces d'un pays. La condamnation de la censure chez Voltaire est donc légitimée par le bien de ce que les philosophes des Lumières appelleront la « nation ».

3

La fiction orientale est très souvent employée par les philosophes des Lumières pour dépayser la critique, ne pas heurter de front les institutions françaises et contourner ainsi la censure. Faire parler Joussof-Chéribi, c'est mettre sur le compte du cruel et archaïque despotisme oriental – tel que se le représentent les Occidentaux – l'étréouesse de vue de la censure, et non s'attaquer directement aux censeurs royaux. Sous la plume du pamphlétaire, il s'agit d'un orientalisme de pacotille, uniquement destiné à **révéler les vraies cibles de la critique**. Si le nom propre « Joussof-Chéribi » a une consonance comique, la date choisie et présentée selon l'éphéméride musulmane se trouve discréditée par le lieu de rédaction (« dans notre palais de la stupidité »). Le pittoresque provient aussi de la mention des noms et qualités des dignitaires du gouvernement ottoman (« mouphti du Saint-Empire ottoman », « Saïd-Effendi, ci-devant ambassadeur de la Sublime Porte »). Le point de vue ottoman permet de nommer la France par une désignation comique qui en souligne la petitesse : « un petit État nommé Frankrom, situé entre l'Espagne et l'Italie ».

La fiction orientale a aussi l'intérêt de **mettre en avant la toute-puissance de la religion** : les références religieuses sont extrêmement nombreuses, et tout en gardant les désignations imagées propres au point de vue oriental (« lumière des lumières »), elles évoquent aussi l'influence de la religion en France : si l'auteur du jugement se réclame de Mahomet, une expression comme « ce qu'à Dieu ne plaise » semble sortie tout droit d'une conversation de salon parisien. La fin du pseudo jugement multiplie les références à la religion à l'aide de tournures qui ne renvoient plus à la religion musulmane, mais pourraient aussi bien être prononcées par des prédicateurs français : « le respect qu'ils ont pour Dieu », « contre les ordres de la Providence », « pour l'édification des fidèles et le bien de leurs âmes », « sous peine de damnation éternelle », « enjoignons à tous les vrais croyants ». L'ambiguïté n'est maintenue dans cette partie que grâce à une seule expression renvoyant à l'Orient : « diminuer le nombre des pèlerins de la Mecque ».

La fiction orientale permet ainsi de contourner la censure tout en exprimant très vivement une critique qui grâce à la satire du despotisme oriental permet de ridiculiser les travers et les abus de pouvoir à l'œuvre dans les mœurs et les institutions françaises.



4

L'ironie réside dans le fait de feindre d'employer le discours de l'adversaire en simulant de le valoriser (par l'emploi du rendu de justice équitable), tout en insérant des marques de jugement ou des éléments de discours dévalorisant afin de mieux montrer l'ineptie de ses thèses. Le récepteur de l'énoncé ne peut donc identifier l'ironie que parce qu'il sait – en s'appuyant sur d'autres informations que celles que fournit le texte – que l'émetteur ne partage pas l'opinion qu'il exprime.

L'ironie de Voltaire consiste donc à employer le discours de l'adversaire, le défenseur de la censure, en faisant semblant de le valoriser. Cependant, un certain nombre d'éléments dévalorisent ce discours et expriment l'ironie de l'écrivain : la **juxtaposition de faits ou d'éléments contradictoires** qui font éclater l'absurdité nocive de ce système autoritaire et obscurantiste (« sottise et bénédiction », « l'ignorance, qui est la gardienne et la sauvegarde des États bien policés », « heureuse stupidité », « vertus dangereuses »), l'emploi de **modalisateurs*** qui supposent l'assentiment du destinataire du discours de Joussof – à savoir les « fidèles » – (« évidemment », « la saine doctrine »), la **juxtaposition de faits** (causes et effets), peut-être recevables dans un état autoritaire et despotique (« notre place »), mais **contradictoire à la logique des Lumières** (« pernicieux usage de l'imprimerie », « des livres

d’histoire dédagés du merveilleux qui entretient la nation dans une heureuse stupidité », « l’imprudence (...) de recommander l’équité et l’amour de la patrie », « nous serions assez malheureux pour nous garantir de la peste, ce qui serait un attentat énorme contre les ordres de la Providence »).

Tous les arguments invoqués sont bénéfiques pour la grandeur et l’essor d’un pays et de son peuple, alors qu’ils sont condamnés pour cela même. Ainsi, Voltaire montre que l’interdiction de la lecture conduit un pays à la décadence. **L’originalité formelle du procédé réside dans le fait que les termes mélioratifs* se trouvent dévalorisés dans le discours du mouphti, mais revalorisés par la mise à distance ironique.** Voyez par exemple le fonctionnement d’une expression comme « l’ignorance, qui est la gardienne et la sauvegarde des États bien policés ».

5

La question posée (comment déjouer la censure quand on affirme les idéaux des Lumières, si contraires aux fondements de l’Ancien régime ?) vous conduit à vous placer au niveau de Voltaire et à étudier les moyens que l’écrivain a utilisés. Il faut prendre du recul par rapport à la lettre du jugement de Jousouf-Chéribi pour comprendre l’esprit du texte de Voltaire. « Déjouer la censure » implique que vous expliquiez quels sont les moyens littéraires employés pour ne pas prendre de front les cibles – que vous devrez identifier – de Voltaire. Il faudra aussi reformuler clairement les idéaux des Lumières et analyser la manière dont ils sont présentés. Vous n’oublierez pas de conclure sur l’efficacité des moyens employés par l’écrivain et vous vous attacherez à rappeler quel rôle est dévolu au lecteur.

On pourrait proposer le plan suivant

a. Un violent pamphlet, des moyens pourtant indirects

- 1 Le pittoresque de la fiction orientale.
- 2 Le pastiche du jugement équitable et l’inversion des arguments.
- 3 Satire et ironie.

b. Par antiphrase, tout en ridiculisant l’autoritarisme étroit de la censure française, Voltaire rappelle explicitement les grands traits de l’idéal des Lumières

- 1 Augmenter les biens d’un pays.
- 2 Lutter contre l’ignorance et éclairer le peuple.
- 3 La critique de la religion et l’affirmation de déisme.

Conclusion

Ce pamphlet drolatique contre la censure qui maintient la France dans l’ignorance et l’obscurantisme a le mérite de réaffirmer efficacement les principes des Lumières. Le choix de la fiction orientale et le pastiche du rendu de jugement rendent le texte plaisant, propre tant à convaincre qu’à persuader. Les moyens indirects employés permettent sans doute de contourner la censure – qui ne devait pourtant pas être dupe. En revanche, l’utilisation subtile de l’ironie, tout en grossissant les contrastes dans la valorisation apparente de la bêtise, suppose un certain discernement chez le lecteur. Il s’agit avant tout d’un pamphlet fait pour amuser les salons parisiens plutôt qu’un libelle* destiné à tous.

C

orrigé de l'exercice autocorrectif n° 3

1

La thèse de l'esclavagiste est explicitement exprimée dans la première phrase : « soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves ».

En réalité, qui parle ? Le pronom personnel « je » renvoie à l'auteur de l'essai *L'Esprit des lois*, Montesquieu. L'emploi du conditionnel (« Si j'avais (...), voici ce que je dirais ») et la confusion grammaticale des deux valeurs du conditionnel présent, entre le potentiel destiné à l'adversaire et l'irréel du présent à l'intention du lecteur, met à distance la thèse de l'esclavagiste : **le plaidoyer* de l'esclavagiste constituera en fait le réquisitoire* du philosophe contre l'esclavagisme**. L'ensemble du chapitre apparaît donc comme **ironique** : il correspond exactement à la définition de l'énoncé ironique qui est une forme d'expression consistant à feindre d'approuver les opinions d'un adversaire pour mieux montrer l'ineptie ou la cruauté de ses thèses. Arme offensive, l'ironie vise à se moquer des thèses et arguments que l'on désire réfuter. Simulant de valoriser ce discours, elle exprime en fait un jugement dévalorisant.

Cependant, si la juxtaposition des mots « droit » et « esclaves » fait éclater l'absurdité de l'abus de pouvoir dans une forme d'humour à froid qui frôle le cynisme, l'emploi du pronom personnel « nous », qui renvoie autant à Montesquieu, qu'à l'esclavagiste et aux groupes sociaux qu'ils représentent (Montesquieu fréquente à Bordeaux des armateurs mêlés au commerce triangulaire), ainsi qu'à la communauté des lecteurs de *L'Esprit des lois*, associé à l'emploi du passé-composé (« avons eu ») renvoyant à une situation historique qui a toujours des conséquences sur le présent, révèle que Montesquieu ne refuse pas toute responsabilité dans l'état de fait qu'il veut dénoncer.

2

Le chapitre de Montesquieu est ordonné en fonction des arguments de la thèse de l'esclavagiste que l'on peut regrouper ainsi :

- arguments historique et économique (paragraphe 2 et 3 : « Les peuples d'Europe (...) par des esclaves. ») ;
- quatre arguments d'ordre racial (paragraphe 4 à 8 : « Ceux dont il s'agit (...) d'une si grande conséquence. ») : mise en évidence des préjugés que maintiennent la religion, l'absence de pensée relativiste approfondie, des traditions périmées et le manque de recul qu'entraîne le respect démesuré pour les civilisations antiques ;
- argument religieux (paragraphe 9 : « Il est impossible (...) nous-mêmes chrétiens. ») ;
- argument politique (respect de la sagesse politique des princes, dernier paragraphe).

3

La juxtaposition de paragraphes courts permet de mettre sur le même plan des arguments soutenus véritablement par les esclavagistes (économique) et des arguments grotesques et absurdes qui déconsidèrent les premiers. L'absence de lien renforce encore le sentiment d'incohérence mentale que donne cet exposé justificateur.

Remarque préliminaire

4

Ce texte apparemment limpide à première lecture pose de nombreux problèmes aux élèves. Il faut éviter à tout prix la paraphrase, ce qui n'est pas toujours facile. Il faut au contraire procéder à une analyse scrupuleuse et détaillée afin d'expliquer les moyens employés par Montesquieu pour déconsidérer les thèses esclavagistes. Voici pourquoi nous répondrons en reprenant chacun des arguments dans l'ordre linéaire. Mais il ne s'agit pas pour vous d'apprendre par cœur ces explications pour l'oral : il faut savoir les retrouver par vous-même. C'est pourquoi nous vous proposons à la fin de cette réponse une grille d'analyse afin de reprendre vous-même l'explication du texte.

Arguments historiques et économiques

L'argument de l'esclavagiste comporte une forme logique : le complément circonstanciel de cause « Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique », entraîne l'expression de la conséquence : « ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique », complétée par la justification que représente la mention du but : « pour s'en servir à défricher tant de terres », l'emploi du verbe « devoir » évoquant une nécessité inéluctable. En réalité, le commerce triangulaire (mention des trois étapes de ce commerce à travers les noms des trois continents), se trouve justifié par un génocide (emploi du verbe « exterminer »). La critique va plus loin encore, car c'est la civilisation elle-même qui se trouve prise à parti : pas d'extermination des peuples d'Afrique si l'on n'avait désiré « défricher tant de terres ». L'emploi du verbe « devoir » comporte en réalité une connotation ironique et antiphrastique : les Européens n'avaient qu'à ne pas faire le vide en Amérique, à travailler eux-mêmes ou à y employer des ouvriers. L'emploi du verbe « s'en servir » résulte aussi d'un emploi ironique : renvoyant à l'étymologie « *servus* » qui signifie esclave en latin, il révèle que les esclaves ne sont considérés que comme les outils d'un système économique destinés à créer davantage de richesse au profit des mêmes. En revanche, grâce au parallélisme « les peuples... ceux de... ceux de... », la plume de Montesquieu semble rétablir cette égalité des peuples, niée par l'esclavagisme.

L'argument économique suivant consiste à mettre en avant le service public rendu par les esclavagistes qui maintiennent ainsi un cours du sucre suffisamment bas : la subordonnée de condition met en évidence la nécessité de l'esclavage. L'argument est en réalité détruit par la disproportion entre celui qui paie le sucre de sa liberté et celui qui en profite : le scandale est rendu plus éclatant par la position des termes « sucre » et « esclaves » aux deux extrémités de la phrase, mais surtout par la construction inattendue des verbes « travailler » et « produire » : ce ne sont pas les « esclaves » qui en sont le sujet verbal, mais « la plante » : les « esclaves » ne sont que complément d'agent, autrement dit moyens et outils, non acteurs de la production de sucre. La dévalorisation de l'argument dénonce ainsi l'hypocrisie des exploitants qui ne disent pas qu'il s'agit surtout de maintenir pour eux de confortables bénéfices, ainsi que le mépris dans lequel ils tiennent les esclaves, pourtant nécessaires à leur profit, ainsi qu'au confort et au luxe de l'élite européenne.

Arguments d'ordre racial

Le premier des arguments d'ordre racial frappe par sa forme logique : un constat objectif (la première partie de la phrase) est suivi d'une consécutive (« qu'il est presque impossible de les plaindre »), mais aucune logique véritable n'existe entre l'argument de la couleur, le nez épaté et le fait d'être réduit en esclavage. Les deux préjugés trahissent surtout la peur de l'autre et de la différence, autant que le désir de vouloir annihiler l'autre ; on croirait entendre aussi l'esprit cruel et féroce de certaines conversations de salons. L'ethnocentrisme* des Européens et leur étroitesse d'esprit éclatent : comment s'apitoyer sur celui en lequel on ne se reconnaît pas ? La tournure déictique*, « ceux dont il s'agit », est à prendre aux deux niveaux de l'énonciation : elle exprime le mépris de l'esclavagiste pour les nègres, et si l'on veut bien entendre la voix de Montesquieu, elle laisse sous-entendre que l'esclavage des nègres n'est qu'un esclavage parmi d'autres et qu'il faut étendre la dénonciation. La présence de l'adverbe « presque » fait éclater toute l'ironie de Montesquieu : si l'on veut bien entendre l'esclavagiste, il s'agit d'une concession ; si l'on entend Montesquieu, il s'agit d'une litote* qui suggère au contraire toute l'horreur pathétique de la situation de l'esclave.

Le paragraphe suivant développe la première partie de l'argument précédent : celui de la couleur. L'emploi du pronom indéfini « on » convoque toute la communauté des lecteurs et fait partie de l'argumentation des esclavagistes, comme si ceux-ci se rangeaient derrière elle comme derrière un argument d'autorité*. En fait, il ne fait que dénoncer un préjugé. On se demandait à l'époque d'où pouvait provenir la couleur des Noirs et la question avait été à l'ordre du jour de l'Académie de Bordeaux dont Montesquieu était membre. Certains l'interprétaient selon une symbolique morale et religieuse des couleurs : le fils maudit de Noé, Cham, porteur de la malédiction divine, aurait engendré la race noire. En conséquence, le blanc renvoyait à la pureté et à la foi, contrairement au noir qui évoquait le démon et l'enfer. L'argument religieux est déconstruit par l'ironie de Montesquieu qui en multipliant les adverbes d'intensité (« un être très sage », « un corps tout noir ») révèle la naïveté des esclavagistes. L'ironie éclate aussi dans l'ajout : « surtout une âme bonne ». Elle souligne le cynisme des esclavagistes qui se moquent bien de savoir que les nègres ont une âme et qu'ils puissent souffrir.

L'argument suivant vient moins justifier directement l'esclavage que l'argument précédent – le préjugé de la couleur. L'esclavage des nègres est justifié par l'émasculatation des eunuques dans un raisonnement a fortiori* qui semble imparable (mutilation notée pudiquement dans la périphrase en fin de phrase : « privent (...) du rapport qu'ils ont avec nous d'une façon plus marquée ! »). L'enchâssement des

propositions (« si naturel... que c'est... qui constitue... qui font... ») donne une forme logique à un argument absurde jusqu'à la bouffonnerie, mais qui révèle la cruauté terrible et cynique des esclavagistes. La formule introductive de l'argument a le même rôle que l'appel à la communauté des lecteurs dans l'argument précédent, mais le lecteur averti sait bien que vouloir justifier les faits par la nature, c'est souvent nier une injustice culturelle ou sociale : le recours au naturel se trouve ainsi discrédité.

Après s'être appuyé sur les « peuples d'Asie », l'esclavagiste s'appuie sur une autre référence, extrêmement révérenciée du monde occidental : les anciens Égyptiens. Il utilise un raisonnement par analogie* (le comportement des esclavagistes européens vis-à-vis des nègres est mis en relation avec celui des Égyptiens vis-à-vis des hommes roux), complété par un syllogisme* : les Égyptiens étaient les meilleurs philosophes du monde, or ils faisaient mourir les hommes roux, donc nous pouvons réduire les nègres en esclavage. En conséquence, l'esclavagiste pense atténuer le scandale de l'esclavage en mettant en valeur la générosité des Européens qui se contentent de réduire en esclavage, alors que les Égyptiens « faisaient mourir tous les hommes roux qui leur tombaient entre les mains ». Le registre plus trivial que le reste de l'énoncé dans l'expression « qui leur tombaient entre les mains » trahit la cruauté expéditive des Égyptiens et s'oppose à l'apposition précédente, « les meilleurs philosophes du monde » (expression à entendre selon la double énonciation, élogieuse du point de vue de l'esclavagiste, ironique selon Montesquieu) : ce contraste souligne, si la bouffonnerie loufoque de l'argument n'y suffisait pas, l'absurdité de l'argument.

Le dernier argument raciste s'appuie sur un pseudo manque de discernement des nègres quant à la valeur de l'or : ils n'auraient pas « le sens commun ». La naïveté de l'esclavagiste perce dans l'absence totale de relativisme : il ne veut pas voir le caractère vague et relatif du fameux « sens commun », ni la valeur relative accordée à l'or. L'ironie et la critique de Montesquieu semblent encore plus criantes dans cet argument qui rappelle le marchandage malhonnête sur lequel repose le commerce triangulaire, et que permet la perversité des armateurs européens qui ont su tromper et attirer les nègres dans les cales de leurs navires grâce à quelques verroteries. La chute de l'argument (« qui, chez les nations policées, est d'une si grande conséquence ») dénonce en réalité, du point de vue de Montesquieu, le rôle primordial du profit dans les sociétés européennes. C'est bien en effet de « valeur » dont il s'agit : valeur de l'or, valeur du collier de verre, valeur des nègres, et par conséquent aussi – mais la question est scandaleuse – valeur des Blancs et de leur civilisation... On voit que le propos de Montesquieu se fait plus corrosif et violent. Ce n'est qu'une petite préparation au haussement de ton bien audible dans l'argument suivant.

Argument religieux

Avec l'argument religieux, la contestation se fait particulièrement virulente – et c'est aussi là qu'elle devient la plus périlleuse. L'argument repose sur un syllogisme* implicite : « Nous sommes chrétiens, c'est-à-dire que nous considérons tous les hommes comme frères (Majeure). Or nous admettons l'esclavage des nègres (Mineure). C'est donc que les nègres ne sont pas des hommes (Conclusion) ». L'esclavagiste cherche à réfuter immédiatement une conclusion opposée (« les nègres sont des hommes ») afin de garantir le postulat premier : « nous sommes chrétiens ». Or, le lecteur comprend aisément le contraire : les nègres sont des hommes, or nous admettons l'esclavage des nègres, donc nous ne sommes pas chrétiens. Montesquieu affiche ainsi la contradiction qu'il y a à être esclavagiste et à se prétendre encore chrétien, soulignant par là la responsabilité du clergé dans l'esclavage. La lourdeur de l'énoncé de l'esclavagiste (répétition de « nous supposons ») ridiculise l'effort qu'il entreprend pour justifier l'injustifiable et suggère que l'esclavagiste commence à être à bout d'arguments.

Argument politique

Le dernier argument semble utiliser encore avec brio les outils rhétoriques traditionnels employés pour convaincre : justification (« car »), expression d'une hypothèse (raisonnement par l'absurde : « si elle était telle... »), question oratoire censée appeler l'assentiment du destinataire de l'argumentaire. Cette fois, après les « peuples d'Asie », les Égyptiens, et diverses références religieuses, c'est la référence politique que veut utiliser l'esclavagiste : « les princes d'Europe ». Cependant, cette référence est utilisée dans une vision critique de la politique des états : les « princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles ». Si l'esclavagiste se range derrière l'incurie des gouvernements pour se disculper des injustices de l'esclavage, Montesquieu accuse ici ouvertement les gouvernements de soutenir des lois iniques, puisque contraires à « la miséricorde et (à) la pitié ». Or ces deux dernières vertus sont deux principes de la chrétienté. Les gouvernements sont donc doublement fautifs : par rapport au bien des

hommes, et par rapport à la religion qu'ils disent révéler. L'attaque est d'autant plus grave et sérieuse que la première phrase de l'argument rappelle le combat des philosophes (les « petits esprits ») contre l'esclavage et signale encore une fois, par l'emploi d'un adjectif intensif, comme dans le quatrième paragraphe, le cynisme des esclavagistes : si de « petits esprits exagèrent trop l'injustice », c'est bien que cette injustice existe, du point de vue de l'esclavagiste lui-même qui s'est employé ici à la réduire en vain. La double énonciation permet encore une fois de saisir toute l'habileté de Montesquieu pour montrer la perversité du discours justificateur de l'esclavagiste.



Pour mémoire

Analyser les arguments de l'esclavagiste

- Caractériser le type d'argument choisi par l'esclavagiste (voir réponse n° 2).
- Mettre en évidence le recours à une logique formelle.
- Expliquer l'absurdité et montrer l'ironie : repérer et expliquer les termes ou les constructions par lesquels Montesquieu détruit l'argument de l'esclavagiste.

Analyser l'énoncé ironique

Identifier

- Les marques du discours valorisant (celui de l'autre).
- Celles du discours dévalorisant (celui de l'auteur).
- La cible visée : à qui attribuer le discours apparemment valorisé, mais qu'en fait le texte dévalorise ?
- Les intentions de l'auteur.

- ⑤ Proposition de plan pour la lecture analytique devant répondre à la question :
Quels moyens de contestation emploie ici l'essayiste ? Dans quels buts ?

a. L'essayiste dans la peau de l'esclavagiste ? Le plaidoyer de l'esclavagiste sert le réquisitoire du philosophe.

1. Énonciation et enchâssement : ironie contestataire du chapitre, destruction du discours des esclavagistes.
2. Inversion des argumentaires.
3. Composition et intérêt de la composition en paragraphes incisis : du constat à l'indignation.

b. L'art du pamphlet : les arguments des esclavagistes se réfutent eux-mêmes.

1. Des raisonnements absurdes : montrer que l'esclavage est réfuté par la raison.
2. L'absurde jusqu'au comique.
3. L'usage de l'antiphrase et des restrictions : la présence de Montesquieu.

Conclusion

- Souligner la méthode incisive du « sans commentaire », qui laisse au lecteur le soin de découvrir lui-même la réfutation de ces arguments sans valeur et de les condamner pour leur caractère odieux.
- Rappeler que l'écriture ciselée de ce chapitre comporte en elle-même une contestation imparable qui s'attaque aux fondements de la société française du XVIII^e siècle, tout en cherchant à convaincre les lecteurs : c'est l'usage de la raison qui doit combattre avant tout l'esclavage.

Nous allons voir que Voltaire dans *Candide* ne procède pas exactement ainsi.

C

orrigé de l'exercice autocorrectif n° 4

Introduction

- *Amener le sujet par un exemple afin de le mettre en perspective* : par exemple, la lutte des philosophes des Lumières contre l'esclavage, l'exemple de Montesquieu (voir texte 2) qui cherche avant tout à convaincre, en imaginant l'argumentation d'un esclavagiste.
- *Citer le sujet* : rappeler que vous allez commenter un extrait du chapitre XIX de *Candide*, qui porte sur le même thème : la dénonciation de l'esclavage, mais à travers un autre moyen que l'essai : le conte philosophique. *Résumer brièvement le contenu anecdotique de l'extrait* : Candide, à sa sortie de l'Eldorado, est durement confronté à la réalité du monde : il rencontre un esclave cruellement mutilé qui lui explique l'injustice de son sort.
- *Énoncé de la problématique et annonce du plan du commentaire* : quels sont les différents moyens employés par Voltaire pour dénoncer l'esclavage ? Quelle est leur efficacité ? Si le texte se caractérise à première lecture par le ton du simple constat, l'ironie demeure cependant omniprésente, car l'esclavage n'est pas la seule cible à laquelle s'attaque Voltaire dans cet extrait.

I. Candide rencontre un nègre : le ton du constat ?

❶ Le constat dans le récit : la description du nègre

- Récit fait par un narrateur qui paraît ne pas prendre parti et donner les choses à voir telles qu'elles sont, de manière neutre.
- Le nègre est d'abord présenté à travers des détails vestimentaires, puis par des éléments de sa personne, le tout (dénouement et mutilation) étant mis sur le même plan, simplement sur le ton du constat.
- Les détails (couleurs, quantité, matière du vêtement) augmentent l'impression de froide objectivité.

❷ Le nègre lui-même semble se livrer à un simple constat

- La neutralité du narrateur provient aussi du fait que la situation de l'esclave est exposée par l'esclave lui-même.
- Attitude d'attente calme et résignée (« J'attends mon maître »), soulignée par la présentation du maître par les appositions didactiques qui suivent.
- Même ton calme et didactique pour expliquer les causes de son état : présent de généralité pour énoncer les raisons qui l'ont réduit à « l'état horrible où (le) voi(t) » Candide et parallélisme des subordonnées temporelles : « On nous donne un caleçon [...] Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe ». Noter que l'on pourrait remplacer les temporelles par des subordonnées causales, ce qui serait bien exprimer la logique terrible des sévices infligés aux esclaves. L'emploi des temporelles gomme toute indignation ou prise de parti : elles n'expriment qu'un simple constat, complété par l'affirmation exempte de toute émotion : « je me suis trouvé dans les deux cas », qui n'exprime la situation pathétique de l'esclave que comme le résultat d'un concours de circonstances !

❸ Le ton de la neutralité pour mieux faire éprouver au lecteur la cruauté du sort fait à l'esclave

- Seuls les adjectifs révélant le point de vue de Candide (« ce pauvre homme » ; « l'état horrible ») soulignent que l'état de l'esclave ne peut qu'inspirer la pitié, et font appel à la sensibilité du lecteur.

- La sobriété des discours (celui du narrateur et celui du nègre) met en valeur l'acceptation apparente du nègre devant son sort, mais aussi sa dignité : présenter un nègre dans une situation pathétique, qui refuse tout pathos, c'est forcer l'admiration du lecteur pour le stoïcisme de l'esclave et lui redonner sa dignité.

Voltaire montre ainsi un nègre esclave qui offre le meilleur exemple de dignité humaine. Ce faisant, il réfute implicitement l'argument des esclavagistes qui veulent justifier l'esclavage par le fait que les nègres ne seraient que des sous-hommes. La neutralité du ton n'est donc évidemment pas marque de sécheresse de cœur de la part de Voltaire ; elle est outil de dénonciation, habilement complétée par l'ironie.

II. L'ironie omniprésente, outil principal de la contestation

1 Les facéties voltairiennes : le jeu sur le double sens

- Double sens à donner à « fameux » : dans l'explication du nègre, l'adjectif a un sens valorisant ; mais l'énonciation voltairienne ne peut que l'employer dans un sens dépréciatif (fameux pour sa cruauté).
- Par le nom « Vanderdendur », Voltaire rappelle l'origine hollandaise de l'esclavagiste, mais on peut entendre aussi : « vendeur à la dent dure » : le marchand d'esclaves est réputé pour sa cruauté et sa cupidité.
- Emploi du mot « fétiches » pour désigner les prêtres : le nègre a compris le rôle religieux des pasteurs hollandais et le conteur s'amuse à lui faire traduire la réalité par un mot de son environnement originel, manière de marquer le déracinement de l'esclave. Cependant, Voltaire, qui voulait « écraser l'infâme », c'est-à-dire l'intolérance, pratiquée selon lui par les églises et les dogmes, devait se délecter à suggérer par là l'imposture du clergé.

2 Le décalage

- Le récit présente le nègre du point de vue de Candide, or celui-ci remarque d'abord « la moitié de (l') habit, c'est-à-dire d'un caleçon de toile bleue », et seulement ensuite la mutilation.
- Même impression de décalage, cette fois, entre les faits (état pitoyable de l'esclave) et sa résignation, souligné par le contraste de ton entre la question de Candide « Est-ce M. Vanderdendur qui t'a traité ainsi ? » (comme pour une question rhétorique), et la réponse dénuée de toute indignation ou de toute révolte de l'esclave, soulignée par la scansion « Oui, Monsieur ».
- Décalage entre la situation extraordinaire dans laquelle apparaît l'esclave et la justification qu'il en donne par une généralité (voir les présents de généralité : « on nous donne », « quand nous travaillons aux sucreries... »).
- Décalage entre le crime et le châtement : « quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main », renforcé par la subordination temporelle, qui dissimule en réalité une causalité (on coupait la main pour éviter la gangrène), mise sur le même plan que l'exercice de la loi du talion (amputation de la jambe pour punir de la tentative de fugue).
- Décalage entre la souffrance des esclaves et la satisfaction de la gourmandise des Européens, qui va plus loin que la simple critique de l'argument économique des esclavagistes : « C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe ».
- Décalage entre l'optimisme de la mère (vocabulaire mélioratif : « tu as l'honneur d'être esclave de nos seigneurs les blancs ») et la réalité horrible de l'esclavage.
- Décalage entre les discours des fétiches (tous les hommes sont frères) et le traitement qu'ils font subir aux esclaves.
- Décalage entre l'optimisme et la réalité soulignée par la réplique finale de Candide, qui souligne le caractère illusoire de la philosophie optimiste : « la rage de soutenir que tout est bien quand on est mal ».

En multipliant les éléments de décalage, Voltaire fait sentir à quel point l'esclavage résulte aussi d'un décalage, entre la civilisation, ses ambitions, et le sort qu'elle fait subir aux autres peuples.

3 Un nègre beau parleur

- Cependant, la révolte du nègre s'exprime progressivement dans son discours, grâce à l'implicite que permet l'ironie, ce qui lui donne une supériorité évidente sur les esclavagistes qui n'ont su user que de cruauté.
- Premier sentiment d'indignation dans le raccourci provocateur de la formule « C'est à ce prix... ». Puis le récit reprend (« Cependant,... »), dans un registre plus pathétique (évocation du souvenir maternel, déploration – « Hélas !... »). L'indignation refait surface dans la phrase suivante et la comparaison avec les animaux ; elle éclate dans l'ironie feutrée du syllogisme habile et faussement naïf développé par le nègre à propos du discours des « fétiches hollandais ».
- Exposé didactique du nègre qui énonce, grâce au récit intime – ce qui donne encore plus de force à la dénonciation, les modalités du commerce triangulaire : le nègre a été séduit fallacieusement par les commerçants blancs pour quitter son Afrique natale pour l'Amérique, dans l'espoir de satisfaire à la plus émouvante des piétés filiales (« tu fais par là la fortune de ton père et de ta mère ») ; mais son travail et sa souffrance ne sont destinés qu'à satisfaire les besoins des Européens (« C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe »). Réduit en esclavage, mutilé, il est aussi privé de ses racines : coupé de sa famille, de son pays, de sa langue (il peut se faire comprendre sans traducteur de Candide), de sa religion (« les fétiches hollandais (l') ont converti »), il doit désormais parler et prier à l'européenne.
- La fin du discours du nègre repose sur un enthymème* qui formule implicitement une très lourde condamnation des églises :
- Majeure : « nous sommes tous enfants d'Adam, blancs et noirs », « nous sommes tous cousins issus de germains » ;
- mineure : « Or [...] on ne peut pas en user avec ses parents d'une manière plus horrible » ;
- Conclusion implicite : ou bien les pasteurs mentent, ou bien les esclavagistes ne sont pas humains.

La conclusion des deux premiers constats est si évidente que le nègre ne la formule pas, cela augmente la sobriété de son discours, sa distance apparente par rapport à la souffrance éprouvée, et par conséquent sa grandeur. En même temps, l'existence même de ce raisonnement, qui reste pourtant enraciné dans le quotidien du nègre (« singes », « perroquets », « fétiches », « tous les dimanches »), met la réflexion et l'humanité du côté des nègres, la barbarie et l'inconséquence du côté des Européens.

Le nègre ne se révolte pas ; cependant, sa résignation apparente semble davantage le résultat de ce qu'il est physiquement réduit à l'impuissance, car par ailleurs il demeure du côté du discours, de l'ironie et du raisonnement, dont la conclusion est laissée à son interlocuteur.

Conclusion

– *Rappel des étapes du développement* : La rencontre de Candide et du nègre de Surinam fonctionne comme un apologue : le récit apparemment objectif de cette rencontre pathétique est destiné à contester la cruauté des esclavagistes. La fiction qui permet à Voltaire de faire raisonner habilement le nègre sur son sort dépasse le vraisemblable, mais l'usage subtil et varié d'éléments ironiques permet de dénoncer non seulement l'esclavage, mais aussi la cruauté des Européens, la cupidité de leur économie et l'égoïsme menaçant de leurs mœurs, l'abus de pouvoir et la perversité des discours religieux employés à maintenir les injustices, même les plus criantes, et enfin la philosophie trop optimiste de Leibniz.

– *Ouverture* : Comparaison avec le texte de Montesquieu²² :

Des arguments et des cibles communs : dénoncer la cruauté qu'entraîne une certaine forme d'économie (arguments utilisant le sucre), dénoncer les discours mystificateurs de la religion (chez les deux auteurs, cette dénonciation passe par le syllogisme, pièce maîtresse d'une rhétorique contestable), même volonté d'exposer l'histoire et les causes du commerce triangulaire.

22. L'ouverture ne doit pas être autant développée. Elle constitue ici un complément pour le prolongement proposé dans le cours après l'exercice autocorrectif n° 4.

Cependant, alors que Montesquieu semble vouloir s'employer à agir sur la raison de son lecteur, Voltaire, même en s'astreignant à éviter tout pathétique, parce qu'il utilise un récit apparemment objectif à visée argumentative, agit plutôt sur la sensibilité.

Pour juger tout à fait de l'efficacité de chacun des deux auteurs, il faut remarquer que Voltaire ne semble s'attaquer à l'esclavage que par la cruauté du sort fait aux esclaves, alors que Montesquieu remet explicitement en cause le droit. Tous deux cherchent cependant à redonner aux esclaves leur statut d'hommes à part entière, mais les moyens employés par Voltaire (faire raisonner le nègre et lui faire manier l'ironie avec la plus grande subtilité) conduisent à créer une scène qui peut sembler invraisemblable à un lecteur du XVIII^e siècle.

C

orrigé de l'exercice autocorrectif n° 5

Situation de l'extrait : quelques mots sur l'*Encyclopédie* et d'Holbach (voir fiche autocorrective n° 1).

Lecture (le texte étant assez long, l'examineur peut vous inviter à n'en lire qu'un extrait).

Introduction : Cet article de l'*Encyclopédie* définit la notion de « prêtres » en retraçant l'histoire du rôle des prêtres selon les religions. L'exposé est apparemment objectif, mais l'auteur de l'article dispose subtilement un certain nombre de modalisateurs qui laissent entendre de plus en plus nettement une violente critique. Nous allons examiner par conséquent **Comment l'article de dictionnaire sert la contestation des philosophes.** (*Rappel de la question posée par l'examineur*). Pour cela, nous verrons en quoi le texte prend bien la forme d'un article de dictionnaire, et se sert précisément de ce type de texte pour fustiger le clergé tout en détournant la censure (*Annonce du plan*).

I. L'apparence d'un article de dictionnaire

1 La première phrase propose une définition

- Objectivité apparente, mais l'alliance des termes « religion et politique » annonce déjà l'abus de pouvoir des prêtres et leur volonté de puissance. Elle est poursuivie au deuxième paragraphe par l'association du mot « concitoyen » au mot « prêtres ».
- Cette association prépare en définitive la suite de l'article en donnant à la notion définie un spectre très large : « tous ceux qui... », « chez les différents peuples de la terre ». L'article élargit ainsi la définition à tous les prêtres de la terre, afin de feindre d'épargner le christianisme moderne.

La subtilité de l'écriture de l'article va consister à réduire autant qu'il est possible cette distance sans jamais l'annuler tout à fait.

2 Composition de l'article

(Méthode : se demander de quels types de prêtres il s'agit ? dans quels pays ? à quelle époque ? relever pour cela les indices historiques ou spatio-temporels)

2, 3, 4^e paragraphes (« Le culte extérieur... » à « affermir leur puissance ») : Généralités impossibles à situer, seulement reculées dans le temps grâce à l'emploi du passé simple révolu. Description d'un certain nombre d'exactions de plus en plus terribles et cruelles, justifiées par la maxime en ouverture (présent de vérité générale : « Le culte extérieur suppose des cérémonies... »), dont elles sont l'illustration.

5^e paragraphe : Attaques contre les « prêtres du paganisme ».

6^e paragraphe : Attaques directes contre les prêtres catholiques, mais dépaysement temporel (« dans des siècles de ténèbres ») et spatial (« dans les pays où l'affreuse inquisition est établie », or, l'Espagne est toute proche).

On remarque que si l'article consiste à définir la notion de prêtre à l'aide d'un exposé historique, celui-ci reste volontairement vague, aux fins de dépayser la critique et de la contourner.

3 L'illusion d'une argumentation objective

- L'exposé historique requiert l'emploi du passé simple à valeur historique objective, qui évoque des faits révolus (« on crut », « parurent », « cela dut », etc.).
- Dans le deuxième paragraphe, les faits présentés semblent les conséquences d'un enchaînement historique inéluctable : terme d'articulation temporelle (« dès lors »), associé à la juxtaposition des

propositions, et à l'expression de l'enchaînement de causes et d'effets (« ayant multiplié », « cela dut augmenter »).

- Les paragraphes 2, 3 et 4 s'ouvrent sur des vérités générales ayant trait à la sagesse des peuples, à la nature humaine ou à des lois psychologiques ou sociologiques imparables : ces lieux communs destinés à justifier les abus de pouvoir des prêtres. Cependant, la valeur de cette justification se trouve détruite par l'argument psychologique alléguant de la faiblesse humaine (« Il est doux de dominer sur ses semblables ») : il contredit par là-même « l'essence » dont veulent se réclamer les prêtres en s'affirmant « médiateurs entre (les dieux) et les mortels ».

Le début de l'article fonctionne en réalité comme une parodie de l'analyse de type historique et sociologique à la Montesquieu ou à la Rousseau, qui présente l'évolution de la société comme une suite d'enchaînements et de causalités.

Les coordinations temporelles et logiques (« dès lors », « longtemps », « aussitôt que ») soulignent les étapes (« les degrés ») de l'évolution d'un phénomène (apparition et établissement de la domination du clergé) impartialement examiné.

II. ... qui fustige le clergé tout en déjouant la censure

❶ La définition apparemment objective et l'exposé historique n'empêchent pas les insinuations qui dénoncent les actions des prêtres : (étudier les modalisateurs*)

- Dans le premier paragraphe, « on crut », « parurent », « les peuples se crurent obligés », « cela dut » : les prêtres ont su manipuler la crédulité et la confiance.
- Les comparaisons de la fin du deuxième paragraphe soulignent que, dès l'origine, le pouvoir des prêtres relève d'une usurpation (le mot sera prononcé au dernier paragraphe : « leurs droits usurpés »), qui n'a fait que dégénérer pour se maintenir.

❷ Les accusations (étudier des champs lexicaux)

- Le deuxième paragraphe dénonce la manipulation de la crédulité du peuple par l'utilisation de la superstition : il s'agit d'une critique ouverte du clergé et de sa volonté de pouvoir en agissant sur les « sens » : pour les philosophes des Lumières, la religion doit au contraire siéger dans le cœur.
- Dans le troisième paragraphe, la gradation des verbes (« surent mettre à profit », « prétendirent », « annoncèrent », « enseignèrent », « prescrivirent », « fixèrent », « rendirent des oracles », « prédirent », « firent trembler ») et le mélange de verbes déclaratifs* et prédictifs* stigmatisent l'abus de pouvoir obtenu par l'autorité des prêtres et la perversité de leur discours mystificateur.
- Le quatrième paragraphe fait monter encore d'un degré la violence de l'accusation : le champ lexical de la cruauté (« cruels, vindicatifs, implacables », « atrocité »), associé aux hyperboles* (« le sang coula à flots », « des milliers de victimes ») et aux hypotyposes* (« les mères livrèrent d'un œil sec leurs tendres enfants aux flammes dévorantes ; des milliers de victimes tombèrent sous le couteau des sacrificateurs ») va de pair avec le redoublement du mot « superstition » et l'emploi du mot « fanatisme ». La leçon de ce tableau est donné habilement dans le dernier mot du paragraphe : « leur puissance ».
- Les deux paragraphes suivants reprennent le même type de champs lexicaux pour donner des exemples situés très vaguement dans le temps et l'espace. Il faut noter cependant la connotation plus politique dans le dernier paragraphe qui évoque les prêtres catholiques : « arborer l'étendard de la révolte ; armer les mains des sujets contre leurs souverains ; ordonner insolemment aux rois de descendre du trône ; s'arroger le droit de rompre les liens sacrés qui unissent les peuples à leurs maîtres ; traiter de tyrans les princes qui s'opposaient à leurs entreprises audacieuses ; prétendre pour eux-mêmes une indépendance chimérique des lois, faites pour obliger également tous les citoyens ».
- Se trouve ainsi justifiée et expliquée l'alliance des termes « religion » et « politique » indiquée comme domaines considérés dans la définition : le clergé est ainsi soupçonné de briser l'unité d'un pays et des citoyens. Il apparaît comme contraire à l'ordre social et à la paix civile, qui font en revanche partie des idéaux des Lumières.

3 Les cibles de la critique

- L'article se garde de donner des références précises : « souverains » et « monarques » sont laissés dans l'anonymat, les allusions historiques ne sont pas élucidées. On notera par exemple le vague de la métaphore « siècles de ténèbres » : il peut s'agir aussi bien de la période des guerres de religion au XVI^e siècle, que les pires moments de l'opposition janséniste. Mais il peut s'agir aussi de ce même XVIII^e siècle désigné ainsi par ceux qui en dénoncent la barbarie et le fanatisme. Cette ambiguïté laisse au lecteur toute sa liberté d'interprétation, elle l'oblige à chercher, plus qu'à polémiquer ou contredire.
- La cible visée par l'article, ce par quoi celui-ci se fait pamphlet*, n'est identifiée que tardivement, seulement dans le dernier paragraphe : « on a vu des prêtres du Dieu de paix arborer l'étendard de la révolte ». L'antithèse entre « Dieu de paix » et « étendard de la révolte » stigmatise violemment les prêtres catholiques, tandis que réapparaît le vocabulaire de la cruauté (« flots de sang », « sacrifices humains », « barbarie »). La cruauté apparaît ainsi comme une tendance générale des prêtres, confortée par la référence aux prêtres du paganisme, ce qui est sans doute pire que de stigmatiser directement les catholiques. En renvoyant les catholiques aux païens, d'Holbach laisse percer non seulement la violence de son anticléricalisme, mais aussi son athéisme.

Conclusion

D'Holbach écrit un article de dictionnaire apparemment objectif, qui utilise précisément la neutralité propre à ce type de textes pour en faire un pamphlet contre le clergé et la religion, le premier étant responsable de l'abus de pouvoir aux sources du fanatisme, de la superstition, et des guerres.

Cependant, l'encyclopédiste déjoue la censure en faisant comme si la critique n'était plus d'actualité.

Si d'Holbach était un des rares philosophes des Lumières à oser afficher son athéisme, il n'en demeure pas moins qu'implicitement cet article rappelle certains traits d'une religion selon les Lumières : les prêtres sont les « concitoyens » de leurs ouailles et n'ont pas de pouvoir sur eux, le dernier paragraphe rappelle « la soumission et la douceur, si recommandée par l'Évangile », et la dernière phrase semble indiquer une voie nouvelle pour penser la religion et le clergé : « Il n'en est point ainsi des contrées éclairées par les lumières de la raison et de la philosophie, le prêtre n'y oublie jamais qu'il est homme, sujet, et citoyen ».

C

orrigé de l'exercice autocorrectif n° 6

Les philosophes des Lumières : des combattants courageux...

Alors que les humanistes du XVI^e siècle sont souvent restés très prudents, les philosophes des Lumières sont intervenus plus directement dans les combats de leur temps. Voltaire entreprend une véritable enquête pour défendre et réhabiliter Calas : ce n'est qu'un exemple de la manière dont ceux qu'on n'appelait pas encore « intellectuels engagés », mais qui en étaient la préfiguration, ont voulu non seulement formuler de nouvelles idées, mais aussi les défendre et militer pour elles en leur assurant une grande diffusion.

Les risques n'étaient pourtant pas négligeables dans une France où les deux pouvoirs de la monarchie absolue et de l'église veulent maintenir ignorance et docilité afin de conforter leur influence. La censure est rigoureuse et les écrivains, même s'ils appartiennent à une élite, ne sont pas à l'abri des châtiments : *De l'esprit des lois* de Montesquieu, est censuré par la Sorbonne, condamné par le pape. Si Voltaire ne signe pas *Candide*, ce n'est sans doute pas seulement parce qu'il ne retire guère de fierté de ces petits contes philosophiques, c'est aussi qu'il connaît déjà le prix de l'exil et de l'embastillement.

... qui ont su utiliser toute la variété que leur offrait la littérature...

C'est sans doute pour cette première raison qu'ils ont utilisé toute la richesse des moyens que leur offrait la littérature pour contester la monarchie et l'Église : il leur fallait trouver une écriture indirecte qui leur permette de se moquer des institutions de leur temps et de montrer la manière dont elles voulaient limiter l'entendement et le droit au bonheur pour chaque individu. S'il fallait qualifier de « littérature d'idées » cette littérature des Lumières, on serait bien embarrassé d'y voir figurer tous les genres littéraires déjà existants : certes, l'essai choisi par le Montesquieu de *L'Esprit des lois*, le pamphlet souvent préféré par Voltaire, comme dans *De l'horrible danger de la lecture*, mais aussi le théâtre (*Le Mariage de Figaro* de Beaumarchais²³), le roman (*Lettres persanes* de Montesquieu), la poésie (« Le Mondain » de Voltaire)...

Ils vont même jusqu'à inventer de nouveaux genres : le conte philosophique de Voltaire ou le conte historique de Diderot. Ils transforment l'article de dictionnaire pour en faire un véritable libelle* (*L'Encyclopédie*, article « Prêtres », ou le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire). La fiction est le recours le plus largement employé : transposer l'apologie ironique de la censure dans le Saint-Empire ottoman, ou la critique de l'esclavage dans la Surinam des Hollandais, permet d'aller très loin dans la satire. Car l'humour et l'ironie sont les registres les plus fréquemment employés, même lorsqu'il s'agit de traiter de sujets aussi graves et pathétiques que l'esclavage (voir Textes 2 et 3 de cette séquence) : s'il faut éclairer et instruire le lecteur, il faut aussi avant tout lui plaire.

... pour diffuser des valeurs nouvelles

La contestation des institutions de ce que Voltaire appelait un « siècle de ténèbres », où règnent encore en maîtres le fanatisme, la torture et l'ignorance, va de pair avec la diffusion de nouvelles idées et principes. Lutter contre la censure, c'est lutter contre l'ignorance et l'obscurantisme (*De l'horrible danger de la lecture*). Lutter contre le pouvoir des prêtres, c'est défendre jusqu'à l'intégrité de la nation (D'Holbach, article « Prêtres » de *L'Encyclopédie*). Lutter contre l'esclavage, c'est lutter contre les appétits économiques et le racisme. C'est toujours vouloir redonner à l'homme sa dignité et sa capacité à se servir de son entendement.

Si les philosophes des Lumières se sont plu à utiliser tous les moyens que leur offrait la littérature, c'est sans doute aussi parce qu'en exprimant leurs idées de manière indirecte, ils forçaient leurs lecteurs à réfléchir par eux-mêmes, à exercer ainsi leur liberté de pensée, à s'appuyer sur leurs observations particulières et sur leur jugement pour interpréter la réalité et y choisir leur place en connaissance de cause. ■

23. Les titres figurant dans ce bilan tiennent lieu de bibliographie complémentaire pour l'étude du mouvement des Lumières.